



Dentiste

Statut Social INAMI



De quoi s'agit-il ?

Prime versée, chaque année, par l'INAMI au profit des dentistes qui :

- Ne **refusent pas totalement** l'accord dento-mutualiste
- Ont **300 prestations de soins dentaires** remboursées par les mutuelles sur l'année. Disposition non applicable pendant le stage/la spécialisation et pendant les 5 premières années qui suivent
- **Ont souscrit un contrat** sur lequel l'INAMI peut verser la prime



Que vous apporte cette prime ?

- La **constitution de votre Pension Complémentaire**
- Une prime nette **ni soumise à l'impôt, ni aux cotisations sociales**



Avantages du contrat Pension Libre Complémentaire Sociale Curalia

- Permet de se constituer une **Pension Complémentaire financée par :**
 - **L'INAMI** : si le dentiste répond aux conditions, l'INAMI finance sa pension complémentaire
 - **Le dentiste lui-même** dans le cadre de la Pension Libre Complémentaire*
- Accessible à tous les dentistes
- Possibilité d'**utiliser l'épargne** déjà constituée **pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier**
- **Optimalisation fiscale**: les primes personnelles versées sont 100% déductibles fiscalement
- **Protection** complémentaire **en cas d'incapacité de travail, invalidité, décès et prime de maternité**
- Vous donne **accès à une assurance hospitalisation (DKV)** à un tarif très avantageux
- **Frais d'entrée** parmi les plus **bas** du marché: 2,95%
- **Transparence**: le rendement communiqué = le rendement **NET** accordé
- **Taux d'intérêt garanti applicable sur les primes versées en 2026: 2,75% NET** + participation bénéficiaire éventuelle**
- **Taux d'intérêt garanti** applicable à l'ensemble de l'épargne constituée et **révisable annuellement** : 1% NET en 2026 + participation bénéficiaire éventuelle**

Solution
2-en-1



curalia

* Le contrat Pension Libre Complémentaire est un produit d'assurance vie branche 21

** La participation bénéficiaire n'est pas garantie et peut changer chaque année

Exemple du capital généré par le Statut Social INAMI sur une Convention Sociale de Pension

Dentiste âgé de 24 ans: prime INAMI 3.860,98 EUR indexée à 2%

Capital	Rendement annuel moyen (en EUR)					
	0,50%	1,00%	1,50%	2,00%	2,50%	3,00%
à 34 ans	45.951	46.849	47.772	48.194	48.980	49.785
à 45 ans	101.262	105.856	110.749	114.648	119.674	125.014
à 56 ans	166.062	178.270	191.730	204.255	219.624	236.559
à 67 ans	263.779	288.990	317.746	346.976	382.805	423.759

Jeunes diplômés

Couverture immédiate en cas d'incapacité de travail (si vous signez votre contrat l'année de votre diplôme)

Curalia vous permet de bénéficier d'une couverture "indemnité journalière" en cas d'incapacité de travail (de plus de 30 jours):

- dès la signature du contrat,
- sans attendre le premier versement de l'INAMI qui aura lieu l'année qui suit votre diplôme.

Vous percevrez une indemnité complémentaire à l'indemnité de la mutuelle: une première étape dans la protection de vos revenus.

EN RÉSUMÉ:

- ✓ La solution 2-en-1 qui combine la prime INAMI et la Pension Complémentaire
- ✓ LA solution pension la plus avantageuse pour profiter de la déduction fiscale et payer moins d'impôts
- ✓ Des frais d'entrée parmi les plus bas du marché (2,95%)
- ✓ La possibilité d'utiliser une partie de l'épargne constituée pour l'achat ou la rénovation d'un bien immobilier

« Le Statut Social INAMI est une des contreparties accordées aux dentistes qui ne refusent pas l'accord dento-mutualiste. »

Des questions ?

Vous souhaitez une simulation personnalisée ?

Contactez-nous via info@curalia.be ou via 02/735.80.55

